

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 18 Décembre 2025**

(Date de convocation : 12 Décembre 2025)

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :      | 29 |
| Présents :                                | 20 |
| Absents excusés ayant donné procuration : | 8  |
| Absent excusé non représenté :            | 1  |
| Absent non excusé :                       | /  |
| Votants :                                 | 28 |

L'An deux mille vingt-cinq et le dix-huit Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Christian SOLLIER, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs :** Madame Nadège BOISSIN (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Claudine CHAUVET (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Madame Patricia VIVARES (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Monsieur Jean-Claude DANY), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absent excusé :** Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Acquisition d'un bien appartenant à un particulier.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que [REDACTED] propriétaire du bâtiment situé 4 Rue Esprit Blanchard, a fait part de son souhait de céder son bien à la Collectivité, moyennant le prix de 50 000 euros.

Compte tenu de son emplacement en centre-ville et de l'opportunité de créer un local artisanal et deux logements sociaux, il sera proposé au Conseil :

- de donner une suite favorable à cette acquisition selon les conditions indiquées ci-dessus et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- à solliciter une subvention au titre du dispositif FNADT à hauteur de 40 %, soit un montant escompté de 20.000 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

.../...

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 1111-1, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU l'article L.1211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'accord du propriétaire,

CONSIDERANT que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir le bien appartenant à [REDACTED]  
situé 4 Rue Esprit Blanchard.

**FIXE** le montant de cette acquisition à la somme de 50 000 €.

**SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – exercice 2026 pour l'acquisition de ce bien à hauteur de 40 % soit une subvention attendue de 20 000,00 euros.

**ADOpte** le plan de financement suivant :

|                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| Coût d'acquisition :        | 50 000,00 €        |
| - FNADT à hauteur de 40 % : | 20 000,00 €        |
| - Participation communale : | <u>30 000,00 €</u> |
|                             | 50 000,00 €        |

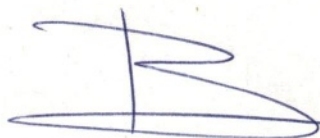
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**RAPPELLE** que cet achat sera fait dans le cadre des dispositions de l'article 1042 du C.G.I.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

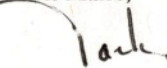
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 28 Janvier 2026

Publiée le : 28 Janvier 2026